

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011

PRESENTS : Pierre MUEL, Maire, Jacky MERY, Jacqueline LEGAY, Michel SCHNEIDER, Adjoints,
Damien JASPARD, Pierre MAUCOURT, Robert ADAM, Laetitia SENAND, Pascal THIERY, Thierry TRESSE, Christine RASMUS, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES : Nathalie SIEFERT-BERTRAND qui donne procuration à Jacqueline LEGAY, Jean-Pierre FRANCOIS à Pierre MUEL.

ABSENTS NON EXCUSES: NEANT.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de séance du 19 Mai 2011 qui est adopté à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Monsieur Damien JASPARD est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le maire propose d'ajouter trois points à l'ordre du jour, ce que le Conseil accepte à l'unanimité :

- Entretien des fossés
- location de la Grange de Vezon
- vestiaires du terrain de football.

ORDRE DU JOUR

245. REPAS DES AINES

En concertation avec le F.E.P., le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la date du Samedi 10 septembre 2011 pour donner rendez-vous aux Aînés de la commune au Foyer de Marieulles-Vezon à 12h30 pour son traditionnel repas. Seront conviés les 60 ans et plus au 1^{er} Janvier 2011 et leurs conjoints.

246. VEOLIA EAU : RAPPORT ANNUEL 2010

Monsieur le Maire présente le rapport eau 2010 rédigé par VEOLIA EAU (Société Mosellane des Eaux).

Il en ressort une vente totale en 2010 de 32 867m³ pour une consommation moyenne par habitant de 129m³. Le rendement du réseau est de 92,8%.

Le Conseil Municipal approuve ce rapport à l'unanimité.

247. COMMISSION ADMINISTRATIVE DE REVISION DES LISTES ELECTORALES : DELEGUE DU TRIBUNAL ET DE L'ADMINISTRATION

Le Conseil Municipal à l'unanimité propose :

Madame Pascal THIERY, délégué du Tribunal ;

Messieurs Pierre MAUCOURT et Damien JASPARD, délégués de l'Administration.

248. SIVOM DES COTES

Dans le cadre de l'intégration des enfants de la commune d'Arry, de l'accompagnement et la préparation de la nouvelle organisation scolaire, Monsieur le Maire informe le Conseil que le Conseil Municipal d'Arry a décidé de souscrire à la structure d' « Animation jeunesse » du SIVOM des Côtes avec intégration à l'Association des Enfants des Côtes à partir du 1er Juillet 2011.

249. INTERCOMMUNALITE

*Vu la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 article 35 de réforme des collectivités territoriales ;
Vu l'article L 5210-1-1-1 du CGCT ;
Vu l'article L 5210-1-1.4 du CGCT ;*

Dans le cadre du projet de schéma départemental de la coopération intercommunale élaboré par Monsieur le Préfet, Monsieur le Maire présente au Conseil, pour avis, une proposition de schéma reprenant l'état des lieux de l'intercommunalité en Moselle ainsi que les perspectives d'évolution.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, par 10 voix Pour et 1 Abstention, de ne pas se prononcer et de proposer de rendre la décision d'appartenance aux « communautés de communes » concernés.

250. ENTRETIEN DES FOSSES

Dans le cadre de l'entretien des fossés, Monsieur Jacky MERY, 1^{er} Adjoint, présente au Conseil un devis établi par l'Entreprise Pascal Godfrin pour effectuer les travaux situés Chemin de Corny, au Gressiot et rue du Haut-Lessis s'élevant à 3 500 € HT .

Après discussion, Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'effectuer ces travaux.

251. LOCATION « GRANGE DE VEZON »

Suite à la délibération du 19 Mai 2011, Monsieur le Maire informe le Conseil qu' une personne s'est présentée et intéressée par la location de la Grange de Vezon.

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de louer la Grange de Vezon, en l'état, avec possibilités d'aménagements à la charge du locataire, par convention à titre précaire et révocable, au prix de 180 € par mois, à compter du 1^{er} Juillet 2011 et charge Monsieur le Maire de signer la convention.

252. VESTIAIRES DU TERRAIN DE FOOTBALL DE MARIEULLES-VEZON

Monsieur le Maire informe le Conseil du vol avec effraction commis aux vestiaires du terrain de football de Marieulles-Vezon. Dépôt de plainte et déclaration de sinistre effectués.

Suite à ces évènements, Monsieur le Maire soumet au Conseil un devis établi par l'Entreprise LM FERMETURE proposant :

- 1 porte de garage battante s'élevant à 2 170 € HT ;*
- 1 rideau métallique avec coffre tôle s'élevant à 1 520 € HT ;*

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de réaliser la pose de la porte de garage battante s'élevant à 2 170 € HT par l'Entreprise LM FERMETURE.

.../...

DIVERS

- *Visite de Monsieur le Sous-Préfet de Metz-Campagne sur notre commune Vendredi 24 prochain.*

Après un tour de table, la séance est levée.

Marieulles, le 24 Juin 2011

Le Maire,

P.MUEL